

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE
DE VISIOCONFÉRENCE LE 15 FÉVRIER 2021, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 1^{er} février 2021
 - 4.2 Séance extraordinaire du 8 février 2021
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Employés étudiants non syndiqués – rémunération
 - 5.3 Adoption – règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières
 - 5.4 Adoption – règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.6 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - 5.7 Recouvrement de taxes – 25, avenue des Champs-Élysées – mandat
 - 5.8 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – adhésion – renouvellement
 - 5.9 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
 - 5.10 Regroupement d'achat en commun – assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires – mandat à l'Union des municipalités du Québec
 - 5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin
 - 6.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023
 - 6.3 Permis de voirie – entretien et raccordement routier

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc
- 7.2 Réalisation d'un plan concept d'aménagement et de développement de la zone industrielle – services professionnels – mandat
- 7.3 Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Activités municipales diverses – printemps et été 2021 – personnel – embauche
- 9.2 Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent – inscriptions 2020-2021 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

074-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

075-02-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance extraordinaire du 8 février 2021

076-02-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 février 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

077-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 1^{er} au 15 février 2021 inclusivement et totalisant une somme de 328 427,29 \$.

078-02-2021

5.2 Employés étudiants non syndiqués – rémunération

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le salaire du personnel étudiant non syndiqué soit fixé ainsi :

- Étudiant/Étudiante en loisirs : 16,18 \$
- Agent/Agente de surveillance : 17,07 \$
- Inspecteur/Inspectrice en bâtiment adjoint (stagiaire) : 17,07 \$
- Animateur/Animatrice principale au camp de jour : 17,07 \$
- Coordonnateur/Coordonnatrice aquatique : 17,59 \$
- Surveillant/Surveillante sauveteur : 16,18 \$
- Assistant/Assistante sauveteur : 15,62 \$

5.3 Adoption – règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 868-2-2021 ainsi que sa portée.

079-02-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 1^{er} février 2021 concernant le règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.4 Adoption – règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1280-2021, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

080-02-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 1^{er} février 2021 concernant le règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

081-02-2021

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

082-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1224-1-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.6 Avis de motion – règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

083-02-2021

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

084-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1227-1-2021 modifiant le règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

5.7 Recouvrement de taxes – 25, avenue des Champs-Élysées – mandat

085-02-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un conseiller juridique pour entreprendre les procédures nécessaires en vue du recouvrement des taxes concernant l'immeuble situé au 25, avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE les intérêts de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doivent être représentés adéquatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Me Yves Chaîné, avocat de l'étude Bélanger Sauvé sencl, pour représenter les intérêts de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et entreprendre toute procédure qu'il jugera appropriée pour recouvrer les taxes concernant l'immeuble situé au 25, avenue des Champs-Élysées.

5.8 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – adhésion – renouvellement

086-02-2021

ATTENDU QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) pour l'année 2021 et d'acquitter la cotisation de 780 \$, taxes non applicables, s'y rapportant.

5.9 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

087-02-2021

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élu·es municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

5.10 Regroupement d'achat en commun – assurance protection de la réputation et de la vie privée des élu·es et hauts fonctionnaires – mandat à l'Union des municipalités du Québec

088-02-2021

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élu·es, élu·es et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élu·es, élu·es et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élu·es et hauts fonctionnaires », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires

089-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 367,93 \$ pour les services rendus du 25 au 31 janvier 2021.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1282-2021, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

090-02-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 1^{er} février 2021 concernant le règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

091-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la

TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

092-02-2021

6.3 Permis de voirie – entretien et raccordement routier

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021;

QUE la Ville autorise madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1276-2020 modifiant les règles de lotissement dans les zones R-1 108 et C-5-107 suite au prolongement des services d'aqueduc

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1276-2020 ainsi que sa portée.

093-02-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, la version finale du règlement numéro 1276-2020:

modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

1. créer des normes de lotissement distinctes applicables à un terrain partiellement desservi par les services municipaux au sein des zones R-1 108 et C-5 107;
2. inscrire la norme spéciale .18 relative aux zones exposées au glissement de terrain aux normes spéciales applicables à la zone R-1 108, le tout afin de correspondre à la réalité du secteur;

modifiant le règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de préciser une règle de concordance au schéma en matière de profondeur des lots desservis et situés en bordure d'une rue desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement.

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Réalisation d'un plan concept d'aménagement et de développement de la zone industrielle – services professionnels – mandat

094-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir un plan concept d'aménagement et de développement de sa zone industrielle;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'urbanisme dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme d'urbanisme L'Atelier urbain inc. pour procéder à la réalisation d'un plan concept d'aménagement et de développement de la zone industrielle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services datée du 28 janvier 2021 qui prévoit des honoraires au montant maximal de 4 930 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

7.3 Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) – adhésion – renouvellement

095-02-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour 2021 et d'acquitter la cotisation de 200 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Activités municipales diverses – printemps et été 2021 – personnel – embauche

096-02-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiants et d'étudiantes pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2021;

ATTENDU la recommandation du 8 février 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'embauche des étudiants et étudiantes suivants pour occuper différents postes liés aux activités municipales pour le printemps et l'été 2021, au salaire prévu pour chacun des postes :

Période	Nom de l'employé	Titre de l'emploi
28 février au 28 août	Emy Bolduc	Animatrice principale
25 avril au 28 août	Andréanne Migneault-Tohermes	Responsable de terrain
25 avril au 28 août	Maxime Lemyre	Animateur
25 avril au 28 août	Gabriel Léveillé	Animateur
25 avril au 28 août	Dominique Charrette	Animateur
25 avril au 28 août	Alice Lafleur	Animatrice
25 avril au 28 août	Éloïse Lafleur	Animatrice
25 avril au 28 août	Marie-Florence Marchand	Animatrice
25 avril au 28 août	Meli-Rose Beaulieu	Animatrice
25 avril au 28 août	Annie-Pier Derome	Animatrice
25 avril au 28 août	Camille Chaloux	Animatrice
25 avril au 28 août	Laurence Neveu	Animatrice
25 avril au 28 août	Élodie Vadnais-Lapierre	Animatrice
25 avril au 28 août	Marilou Rousseau	Animatrice
25 avril au 28 août	Frédérique Sainte-Marie	Animatrice
25 avril au 28 août	Emy Plourde	Animatrice

25 avril au 28 août	Carolane Gagnon	Animatrice
25 avril au 28 août	Maxym Gadoury	Animatrice
25 avril au 28 août	Naomie Olivier	Animatrice
25 avril au 28 août	Célia Bergeron	Animatrice
25 avril au 28 août	Rosalie Gaudet	Animatrice
25 avril au 28 août	Ariane Rivest	Animatrice
25 avril au 28 août	Sandra Savoie	Animatrice
25 avril au 28 août	Camille Bilodeau	Animatrice
25 avril au 28 août	Adem Gravel-Feham	Accompagnateur
25 avril au 28 août	Ludovic Tanguay	Accompagnateur
25 avril au 28 août	Kaïla Lagacé-Moreau	Accompagnatrice
25 avril au 28 août	Ariane Baril	Surveillante sauveteure
25 avril au 28 août	Lauriane Nadeau	Surveillante sauveteure
Année 2021	Étienne Boucher	Surveillant de plateau
Année 2021	Charles Boucher	Surveillant de plateau
Année 2021	Éric Rhamses Martinez	Surveillant de plateau

9.2 Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent – inscriptions 2020-2021 – recommandation de paiement

097-02-2021

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits pour la saison 2020-2021;

ATTENDU QUE la saison a dû être interrompue en raison de la Covid-19;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 5 février 2021, le paiement d'un total de 15 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent sa contribution sur les inscriptions pour la saison 2020-2021 totalisant un montant de 3 637,26 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

098-02-2021

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48.

Me Audrey Chevette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse